

Les infos

Vendredi 1er février 2013



LES CHAUSSETTES SONT SÈCHES

Jean François Climent était mandaté pour conclure les négociations sur l'emploi à fin janvier, et surtout, avant la réunion du conseil d'administration du 12 février prochain. Frédéric Oudéa est sûrement pressé d'annoncer à son conseil qu'il a obtenu l'accord sur l'emploi et procéder aux restructurations promises dans les services centraux. Mission accomplie aux forceps, la réunion du 30 janvier s'est prolongée au-delà de 21h. 12 heures de discussions pour finaliser un texte qui est donc soumis à signature des organisations syndicales jusqu'au... 12 février ! Le Directeur des relations sociales aurait aimé un délai plus court, mais il s'est heurté à un refus syndical. La CGT qui a exigé de prendre le temps nécessaire pour mener la consultation des instances et du personnel qui s'impose sur un projet de cette importance. Rappelons qu'en novembre, Frédéric Oudéa nous avait proposé de conclure un accord sur les 3 années, 2013 à 2015. Nous sommes donc entrés dans cette négociation avec l'objectif de garantir aux salariés une mobilité volontaire, de prendre en compte les errements du PSE de SGCIB pour ne pas les renouveler et de garantir l'emploi de tous en excluant toute possibilité de licenciement pour cause de suppression d'emploi, que ce soit à titre économique ou individuel. La création de l'instance de concertation est un véritable plus, puisqu'elle devra débattre des

orientations stratégiques de l'entreprise avant leur mise en œuvre. Rien ne garantit bien sûr que les critiques syndicales seront prises en compte, mais c'est quand même mieux que le black-out habituel entretenu sur les projets jusqu'à la présentation aux instances (CCE, CE). Sur la gestion de la mobilité interne, la CGT a obtenu satisfaction. La décision de mobilité d'un salarié ne peut intervenir qu'avec son accord. De plus son remplacement ne peut intervenir que lorsque sa nouvelle affectation est finalisée et qu'il a effectivement quitté son ancien poste. La mobilité sera gérée pour les services centraux par « le campus métiers mobilité », un nom ridicule... mais ça fait international ; il succède à l'Espace emploi et disposera de pouvoirs étendus. En cas de suppressions de postes dans les 3 prochaines années, aucun licenciement pour ce motif ne peut intervenir. Les salariés, qui appartiennent à une entité où des postes sont supprimés, auront le choix entre une mobilité qui sera gérée par le « campus » mais sous le contrôle de la commission de recours, qui leur garantit le maintien de leur rémunération et une affectation à leur convenance, postuler à un départ volontaire, à un « plan de transition d'activité », mais pas de mobilité forcée ni de licenciement possible. L'expérience SGCIB a été prise en compte, plus de départs rapides, de directs, indirects... Jusqu'à la dernière ligne cependant, la Direction a tenté de nous enfumer, c'est ainsi que nous avons découvert un paragraphe qui prévoyait que l'accord se substituait d'office aux accords et usages précédents !!! Ce qui revenait à nous demander de lui signer un chèque en blanc à 21h30. Peine perdue, le Directeur des relations sociales a lancé : « vous m'avez foutu à poil pendant toute la négociation, je n'avais plus que mes chaussettes, et vous les voulez aussi » !!! Façon de parler naturellement, parce que ses fumantes, il peut se les garder. Vous pouvez lire le texte complet et participer à la consultation sur le site intranet CGT.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT